

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES

SOCIETE AMEN DE LEASING -AMEN LEASE-

Siège social : 124, avenue de la Liberté -1002 Tunis Belvédère-

La Société Amen de Leasing - Amen Lease- publie ci-dessous ses états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2002, accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, la Société d'Expertise Comptable FINOR, sur les résultats provisoires.

BILAN PROVISOIRE AU 31 Décembre 2002

(exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2002	31/12/2001	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2002	31/12/2001
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		84 197	80 555	Capital social		10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements		(79 879)	(76 700)	Réserves		4 536 910	3 486 410
	4	4 318	3 855	Résultats reportés		97 362	177 861
Immobilisations utilisées par la société		3 105 551	3 030 865	Modifications comptables affectant les résultats reportés			
Moins : amortissements et provisions		(598 202)	(281 001)	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		14 634 272	13 664 271
	5	2 507 349	2 749 864	Résultat de l'exercice		1 531 023	2 210 001
Immobilisations destinées à la location		274 607 187	247 982 689	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT	12	16 165 295	15 874 272
Moins : amortissements		(118 282 233)	(97 040 825)	PASSIFS			
Moins : provisions		(5 353 297)	(4 373 842)	PASSIFS NON COURANTS			
	6	150 971 657	146 568 022	Emprunts	13	81 232 478	86 102 769
Immobilisations financières		3 844 204	1 438 891	Autres passifs financiers	14	41 000	41 000
Moins : provisions		(10 949)	(10 949)	Provisions	15	1 782 500	1 432 500
	7	3 833 255	1 427 942				
Total des actifs immobilisés		157 316 579	150 749 683	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		83 055 978	87 576 269
Autres actifs non courants		481 999	473 188	PASSIFS COURANTS			
	8			Fournisseurs et comptes rattachés	16	4 214 199	4 129 431
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		157 798 578	151 222 871	Autres passifs courants	17	8 474 045	5 209 172
ACTIFS COURANTS				Concours bancaires et autres passifs financiers	18	56 708 196	47 736 043
Clients et comptes rattachés		15 046 524	11 480 917	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		69 396 440	57 074 646
Moins : provisions et produits réservés		(7 706 292)	(6 749 629)	TOTAL DES PASSIFS		152 452 418	144 650 915
	9	7 340 232	4 731 288				
Autres actifs courants		2 054 917	1 329 962				
Placements et autres actifs financiers		9 000	229 000				
Liquidités et équivalents de liquidités		1 414 986	3 012 066				
	11						
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		10 819 135	9 302 316				
TOTAL DES ACTIFS		168 617 713	160 525 187	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		168 617 713	160 525 187

* Retraité pour les besoins de la comparaison

ETAT DE RESULTAT PROVISOIRE AU 31 DECEMBRE 2002

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Notes	31/12/2002	31/12/2001
Revenus bruts de leasing		60 889 638	58 819 171
Dotations aux amortissements des immobilisations en location		(45 732 172)	(43 006 531)
REVENUS NETS DE LEASING	19	15 157 466	15 812 640
Autres produits d'exploitation	20	1 058 159	546 486
Reprises sur provisions	21	1 108 169	695 041
Charges de personnel	22	(955 499)	(823 240)
Dotations aux amortissements	23	(70 379)	(82 023)
Dotations aux provisions	24	(2 950 446)	(3 392 704)
Autres charges d'exploitation	25	(769 890)	(754 511)
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 577 580	12 001 689
Charges financières nettes	26	(10 121 051)	(9 224 628)
Produits des placements	27	73 399	182 659
Autres gains ordinaires	28	426 202	109 011
Autres pertes ordinaires	29	(642 156)	(6 625)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 313 974	3 062 106
Impôts sur les bénéfices	30	(782 951)	(852 105)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 531 023	2 210 001
Eléments extraordinaires			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 531 023	2 210 001

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE PROVISOIRE AU 31 DECEMBRE 2002

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Notes	31/12/2002	31/12/2001
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	31	69 687 036	68 002 062
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	32	(1 678 090)	(1 633 656)
Intérêts payés	33	(9 706 505)	(9 623 320)
Impôts et taxes payés	34	(5 450 874)	(4 220 385)
Autres flux liés à l'exploitation	39	34 071	54 376
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		52 885 638	52 579 077
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	35	(57 814 777)	(74 067 334)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	2 592 958	5 574 997
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	37	(2 777 390)	(990 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	38	512 560	1 388 313
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(57 486 649)	(68 094 024)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	12	(1 240 000)	(1 450 000)
Encaissements provenant des emprunts	13	64 530 000	94 776 456
Remboursement d'emprunts	13	(61 557 090)	(75 568 546)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		1 732 910	17 757 910
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		220 000	609 000
Variation de trésorerie		(2 648 101)	2 851 963
Trésorerie au début de l'exercice		3 012 030	160 067
Trésorerie à la clôture de l'exercice		363 929	3 012 030

NOTES AUX ETATS FINANCIERS PROVISOIRES

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Amen de Leasing « AMEN LEASE » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 Décembre 1993 avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage industriel, commercial, agricole ou touristique et d'une façon générale toutes opérations de leasing et de location sous toutes leurs formes.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédits et n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun

Jusqu'au 31 Décembre 1999, la société était autorisée à appliquer aussi bien l'amortissement accéléré que l'amortissement dégressif pour les biens d'équipement exploités sous forme de leasing. De même la durée d'amortissement autorisée pour le leasing immobilier était la durée du bail.

A partir du 1^{er} Janvier 2000, les amortissements financiers relatif aux équipements, matériels et immeubles objet de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001).

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, à l'exception de la convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Immobilisations exploitées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 ans	33%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Installations générales	10 ans	10%

2-2 : Immobilisations destinées à la location

Les immobilisations destinées à la location sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées aux actifs du bilan pour leur coût d'acquisition et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle qui varie entre 1‰ et 5% de la valeur d'origine.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions).

Tous les biens donnés en location sont couverts par une police d'assurance « tous risques »

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Le mode d'amortissement appliqué pour ces immobilisations est l'amortissement progressif sur la durée du bail. Selon cette méthode, l'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion de capital incluse dans chaque loyer échu.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

De même, le coût d'entrée des immobilisations peut subir des modifications et ce, à l'occasion d'une consolidation d'impayés ou d'une location de biens récupérés.

2-3 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

2-4 : Politique de provisions

La société constitue annuellement une provision globale égale à 1% de l'encours financier net et ce, indépendamment des risques spécifiques et identifiés.

Parallèlement, les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 Décembre 1991 sont appliquées.

Dans le cas où le montant de la provision résultant de l'application de la circulaire est inférieur à celui calculé en référence à l'encours du loyer; l'excédent est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions pour risques.

Dans le cas contraire, l'écart dégagé est prélevé sur la provision inscrite au passif du bilan et en cas d'insuffisance il est procédé à la dotation d'une provision complémentaire.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-4-2 Les garanties réelles

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

AMEN LEASE – (Suite)

2-4-3 La valeur du matériel en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

2-5 : Provisions pour impôt

Jusqu'au 31 Décembre 1999, le bénéfice imposable de la société était calculé sur la base des amortissements fiscaux et non sur la base des amortissements financiers.

Pour un lot de contrats souscrits pendant une période et étant donné que les amortissements financiers sont progressifs, le bénéfice comptable qui en découle est dégressif et se trouve pendant les premières années supérieur au bénéfice fiscal.

Or, comme à la fin du contrat, le bénéfice comptable cumulé devrait être égal au bénéfice fiscal cumulé et par conséquent les impôts dus devraient être égaux, l'insuffisance d'impôt constaté durant les premières années, par rapport à l'impôt calculé sur le bénéfice comptable ne constitue nullement un gain pour la société mais plutôt une charge différée sur les exercices postérieurs. De ce fait, le bénéfice net dégagé pendant les premières années n'est pas en totalité disponible mais comporte une charge fiscale latente.

Pour couvrir cette charge, la société a opté pour la constitution d'une provision pour impôt.

Cette provision est calculée, au taux de 20%, sur l'excédent des amortissements fiscaux par rapport aux amortissements financiers, déduction faite des provisions constituées en franchise d'impôt.

2-6 : Comptabilisation des revenus

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement ou trimestriellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 : Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Jusqu'au 31 Décembre 1999, la société était autorisée, pour le calcul de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à appliquer aussi bien l'amortissement accéléré que l'amortissement dégressif pour les biens d'équipement exploités sous forme de leasing et ce, à l'exclusion du mobilier et matériel de bureau et des voitures de tourisme.

L'application de ces modes d'amortissement a conduit la société à :

- Réintégrer les amortissements financiers, constatés comptablement.

- Déduire les amortissements fiscaux

- Suivre les discordances dégagées pour chaque contrat, et en tenir compte à l'occasion de chaque cession, au niveau du tableau de détermination du résultat fiscal.

A partir de l'an 2000, les amortissements financiers relatifs aux biens objet de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n° 2000-98 du 25 Décembre 2000.

Toutefois, les discordances entre les amortissements financiers et les amortissements fiscaux, nées avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions font l'objet d'un suivi et seront apurées progressivement par le biais de retraitements (réintégration ou déduction) au niveau du tableau de détermination du résultat fiscal.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001).

2-8 : Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

NOTE 3 : FAITS SAILLANTS

3-1 : Contrôle fiscal

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal en matière d'impôts directs et de TVA, réalisé en deux phases couvrant les exercices 1996 à 2000.

La première phase couvrant les exercices 1996 et 1997, a donné lieu à un jugement de la commission spéciale de taxation d'office (CSTO) qui n'est pas encore notifié à la société mais dont les risques inhérents sont raisonnablement couverts par une provision.

De même, la deuxième opération de contrôle couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 juillet 2000, a donné lieu à un jugement du tribunal de première instance de Tunis qui n'est pas encore notifié à la société mais dont les risques inhérents sont raisonnablement couverts par une provision.

3-2 : Changement de méthode de présentation

Les états financiers ci-joints traduisent un changement de méthode de présentation des provisions constituées en couverture des risques sur la clientèle.

En effet, et jusqu'au 31 Décembre 2001, les provisions affectées spécifiquement aux actifs classés, sont déduites en totalité des impayés figurant parmi les actifs courants.

Au 31 Décembre 2002, seules les provisions constituées en couverture des impayés, sont déduites de cette rubrique. Les provisions affectées pour couvrir les risques de dépréciation des encours financiers, viennent en déduction de la valeur des immobilisations données en location.

Par ailleurs, et eu égard à leur évolution, les avances et acomptes reçus des clients ont été reclassés aux passifs du bilan, au niveau de la rubrique « Autres passifs courants ».

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2001, ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels, ces immobilisations sont amorties sur une durée de trois ans selon le mode linéaire.

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	2002	2001
- Coût d'acquisition des logiciels	84 197	80 555
- Amortissements cumulés	(79 879)	(76 700)
Valeur comptable nette	4 318	3 855

Les additions de l'exercice s'élèvent à D: 3642

La dotation de l'exercice au compte d'amortissements des immobilisations incorporelles s'élève à D: 3.179

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS UTILISEES PAR LA SOCIETE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002**

(exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amort.	Valeur brute				Amortissements			Provisions	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période		
Matériel de transport	20%	57 000	11 766		68 766	44 650	12 086	56 736		12 030
Mobilier de bureau	10%	121 064	6 072		127 136	51 355	12 289	63 644		63 492
Matériel informatique	15%	206 056	11 297		217 353	94 990	23 151	118 141		99 212
Installations générales	10%	196 230	1 882		198 112	90 006	19 675	109 681		88 431
Immobilisations propres en cours		2 450 515	43 669		2 494 184				250 000	2 244 184
TOTAUX		3 030 865	74 686	0	3 105 551	281 001	67 201	348 202	250 000	2 507 349

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION

Les immobilisations destinées à la location s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
- Immobilisations en location	200 270 298	(74 969 461)	125 300 837
- Immobilisations, contrats suspendus	34 139 642	(9 559 725)	24 579 917
- Immobilisations, contrats échus	33 790 078	(33 753 047)	37 031
- Immobilisations en cours	6 407 169		6 407 169
Totaux	274 607 187	(118 282 233)	156 324 954
- Provisions pour dépréciation		(5 353 297)	(5 353 297)
Soldes au 31 Décembre 2002	274 607 187	(123 635 530)	150 971 657

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur ce poste sont indiqués ci-après :

		Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Soldes au 31 Décembre 2001		247 982 689	(97 040 825)	150 941 864
Reclassement des provisions constituées en	(A)		(4 373 842)	(4 373 842)
Soldes retraités au 31 Décembre 2001		247 982 689	(101 414 667)	146 568 022
Additions de l'exercice				
- Investissements	(B)	53 012 745		53 012 745
- Relocations		14 420 132		14 420 132
Retraits de l'exercice				
- Cessions à la Valeur résiduelle	(C)	(16 821 820)	16 814 324	(7 496)
- Cessions anticipées	(D)	(5 123 275)	2 488 698	(2 634 577)
- Relocations		(18 863 284)	5 187 742	(13 675 542)
Amortissements de l'exercice	(E)		(45 732 172)	(45 732 172)
Provision de l'exercice	(A)			
Dotations			(1 205 704)	(1 205 704)
Reprises			226 249	226 249
Soldes au 31 Décembre 2002		274 607 187	(123 635 530)	150 971 657

(A) Jusqu'au 31 Décembre 2001, les provisions affectées spécifiquement aux actifs classés, sont déduites en totalité des impayés figurant parmi les actifs courants.

Au 31 Décembre 2002, seules les provisions constituées en couverture des impayés, sont déduites de cette rubrique. Les provisions affectées pour couvrir les risques de dépréciation des encours financiers viennent en déduction de la valeur des immobilisations données en location.

(B) Les investissements de l'exercice en immobilisations destinées à la location s'élevant à D : 53 012 745 concernent aussi bien les contrats mis en force que les contrats en cours à la clôture de l'exercice.

(C) Le coût des biens cédés à la valeur résiduelle, suite à l'arrivée à terme du contrat de location, s'élève à D : 16 821 820

(D) Les cessions anticipées ou partielles s'élèvent à la valeur nette de D : 2 634 577

(E) La dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements s'élève à D : 45 732 172. Cette dotation calculée sur la durée du bail, correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer échu, telle qu'elle figure à l'échéancier de remboursement

AMEN LEASE – (Suite)

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	2002	2001
- Titres immobilisés	3 650 000	1 249 000
- Prêts au personnel	167 202	165 279
- Dépôts et cautionnements versés	27 002	24 612
Totaux	3 844 204	1 438 891
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des prêts	(10 949)	(10 949)
Montant net	3 833 255	1 427 942

Les mouvements enregistrés en 2002, sur le poste « Titres Immobilisés » s'analysent ainsi :

	Montant	Plus Values Réalisées
Soldes au 31 Décembre 2001	1 249 000	
Additions de L'exercice :		
* Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE DE TUNISIE	1 400 000	
* AMEN INVEST	375 000	
* Société MIXAL	1 000 000	
Cessions de L'exercice :		
* FLEXO PRINT	(50 000)	28 712
* SOCIETE TOURISTIQUE MARILLIA	(200 000)	72 098
* SOCIETE TUNISIENNE DE PRODUCTION ALIMENTAIRE « S.T.P.A »	(124 000)	37 750
Soldes au 31 Décembre 2002	3 650 000	138 560

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2002 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant total	Date souscription
* COMAR INVESTISSEMENT – SICAF	2 000	100	200 000	1995
* SOCIETE TUNISIENNE DE PRODUCTION ALIMENTAIRE « S.T.P.A »	372	500	186 000	1999
*SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOL » EL-	1 990	100	199 000	2000
*Société KAWARIS	2 900	100	290 000	2001
*Société IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE DE TUNISIE	140 000	10	1 400 000	2002
*AMEN INVEST	3 000	125	375 000	2002
*Société MIXAL	10 000	100	1 000 000	2002
			3 650 000	

Note 8 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

TABLEAU DE MOUVEMENT DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de période	Transfert	Fin de période	
Charges à répartir	33%	67 217	0		67 217	50 884	8 166		59 050	8 167
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	949 340	170 075		1 119 415	492 485	153 098	0	645 583	473 832
TOTAUX		1 016 557	170 075	0	1 186 632	543 369	161 264	0	704 633	481 999

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission et de remboursement, s'élevant à D : 161 264 figurent parmi les charges financières.

AMEN LEASE – (Suite)

NOTE 9 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	2002	2001
- Impayés	15 046 524	11 480 917
Montant brut	15 046 524	11 480 917
A déduire :		
- Provisions	(3 927 619)	(3 660 222)
- Produits réservés	(3 778 673)	(3 089 407)
Montant net	7 340 232	4 731 288

Note 10 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	2002	2001
- Avances et acomptes au personnel	17 630	15 430
- Autres créances sur le personnel	3 380	3 380
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	32 572	41 994
- Etat, acomptes provisionnels	767 510	-
- Etat, crédit de TVA	290 807	290 807
- Créances sur cessions d'immobilisations	556 179	602 183
- Produits à recevoir des organismes sociaux		
- Autres comptes débiteurs	45 531	44 326
- Produits à recevoir	338 307	334 230
- Charges constatées d'avance	74 925	74 110
Total	2 126 841	1 406 460
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation Créances sur cessions	(71 924)	(76 498)
Montant net	2 054 917	1 329 962

NOTE 11 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	2002	2001
- Banques	1 414 612	3 011 840
- Caisses	374	226
Total	1 414 986	3 012 066

Note 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	2002	2001
- Capital social	(A) 10 000 000	10 000 000
- Réserve légale	(B) 634 597	524 097
- Réserve facultative	3 640 000	2 740 000
- Réserves pour fonds social	262 313	222 313
- Résultats reportés	97 362	177 861
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	14 634 272	13 664 271
Résultat de l'exercice (1)	1 531 023	2 210 001
Total des capitaux propres avant affectation	(C) 16 165 295	15 874 272
Nombre d'actions (2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	1,531	2,210

(A) Au 31 Décembre 2002, le capital social est de DT : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de DT : 10 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des Sociétés Commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002**

	Capital social	Réserve légale	Réserve facultative	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Modifications	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2000	10 000 000	388 425	1 740 000	172 313	100 087	0	2 713 446	15 114 271
Affectations approuvées par l'A.G.O du 11 Mai 2001		135 672	1 000 000	50 000	1 527 774	0	(2 713 446)	0
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2000					(1 450 000)			(1 450 000)
Bénéfice net de l'exercice 2001							2 210 001	2 210 001
Solde au 31 Décembre 2001	10 000 000	524 097	2 740 000	222 313	177 861	0	2 210 001	15 874 272
Affectations approuvées par l'A.G.O du 8 Mai 2002		110 500	900 000	40 000	1 159 501	0	(2 210 001)	0
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2001					(1 240 000)			(1 240 000)
Bénéfice net de l'exercice 2002							1 531 023	1 531 023
Solde au 31 Décembre 2002	10 000 000	634 597	3 640 000	262 313	97 362	0	1 531 023	16 165 295

Note 14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

	2002	2001
- Dépôts et cautionnements reçus	41 000	41 000
<u>Total des autres passifs financiers</u>	41 000	41 000

NOTE 15 : PROVISIONS

Les provisions se détaillent par nature comme suit :

		2002	2001
- Provisions pour risques non identifiées	(A)	700 000	700 000
- Provisions pour impôt différé		432 500	432 500
- Autres provisions pour risques		650 000	300 000
<u>Total des provisions</u>		1 782 500	1 432 500

(A) Cette provision a été constituée en 2001, conformément aux recommandations de la Banque Centrale de Tunisie et ce, pour renforcer la capacité de la société à faire face aux risques éventuels sur la clientèle.

NOTE 16 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	2002	2001
Fournisseurs d'exploitation		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	53 472	40 743
- Avances et acomptes versés sur commande	(1 600)	(1 600)
<u>Sous total</u>	51 872	39 143
Fournisseurs d'immobilisations		
- Factures d'achats d'immobilisations	74 499	89 191
- Retenues de garantie	24 069	23 308
- Effets à payer	4 063 759	3 977 789
<u>Sous total</u>	4 162 327	4 090 288
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	4 214 199	4 129 431

Note 17 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente ainsi :

	2002	2001
- Clients, comptes créditeurs	4 125 593	1 934 670
- Personnel, provisions pour congés payés	74 367	75 977
- Personnel, autres charges à payer	94 298	60 824
- Etat, retenues sur salaires	46 041	41 164
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	335 798	15 422
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	782 951	113 576
- Etat, TVA à payer	333 008	350 856

AMEN LEASE – (Suite)

- Etat, autres impôts et taxes à payer	9 981	9 922
- C.N.S.S	75 201	63 404
- Assurance groupe	10 175	7 368
- Autres comptes créditeurs	16 783	16 765
- Diverses charges à payer	97 436	55 617
- Produits de cession-relocation en attente d'affectation	163 408	163 408
- Agios sur consolidations	122 428	122 428
- Produits constatés d'avance	2 186 577	2 177 771
Total	8 474 045	5 209 172

NOTE 18 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

	2002	2001
- Echéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	15 763 200	13 300 000
- Echéances à moins d'un an sur emprunts obligataires privés	2 440 000	2 440 000
- Echéances à moins d'un an sur crédits de banques résidentes	29 115 000	23 735 000
- Echéances à moins d'un an sur crédits de banques non résidentes	5 582 090	5 582 090
Sous total (voir note 13)	52 900 290	45 057 090
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 453 792	1 770 834
- Intérêts courus sur emprunts obligataires privés	179 533	265 267
- Intérêts courus sur crédits de banques résidentes	952 805	463 028
- Intérêts courus sur crédits de banques non résidentes	170 719	179 788
- Banques, découverts	1 051 057	36
Total	56 708 196	47 736 043

NOTE 19 : REVENUS

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	2002	2001
- Loyers de leasing	61 364 750	59 122 683
- Pré-loyers	285 863	446 026
Sous total	61 650 613	59 568 709
- Transferts en Produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	369 404	357 882
- Produits réputés réservés en fin de période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(1 130 379)	(1 107 420)
Variation des produits réservés	(760 975)	(749 538)
Revenus bruts de leasing	60 889 638	58 819 171
A déduire :		
- Dotations aux amortissements des Immobilisations en location	(B) 45 732 172	43 006 531
Revenus nets de leasing	15 157 466	15 812 640
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de l'exercice	135 977 080	122 284 620
. A la fin de l'exercice	131 708 006	135 977 080
. Moyenne (D)	133 842 543	129 130 850
- Produits de l'exercice (A) - (B) = (C)	15 918 441	16 562 178
- Taux moyen (C) / (D)	11,89%	12,83%

NOTE 20 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation englobent :

	2002	2001
- Intérêts de retard	935 056	575 350
- Intérêts de retard antérieurs transférés en produits de l'exercice	81 915	14 431
- Intérêts de retard réputés réservés à la fin de la période	(10 206)	(81 506)
Sous total	1 006 765	508 275
- Produits accessoires	51 394	38 211
Total	1 058 159	546 486

NOTE 21 : REPRISES SUR PROVISIONS

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	2002	2001
- Reprise sur Provisions pour dépréciation des créances sur la clientèle	1 103 594	691 041
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	4 575	4 000
Total	1 108 169	695 041

AMEN LEASE – (Suite)

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
- Salaires et complément de Salaires	797 655	690 845
- Cotisations de sécurité sociales sur Salaires	122 531	103 853
- Autres Charges sociales	35 313	28 542
<u>Total</u>	<u>955 499</u>	<u>823 240</u>

NOTE 23 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
- Dotations aux Amortissements des Immobilisations incorporelles	3 179	3 630
- Dotations aux Amortissements des Immobilisations corporelles	67 200	70 226
- Dotations aux résorptions des Charges à répartir	0	8 167
<u>Total</u>	<u>70 379</u>	<u>82 023</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS

Les dotations de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	2 350 446	3 083 746
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs courants	0	8 958
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	250 000	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	350 000	300 000
<u>Total</u>	<u>2 950 446</u>	<u>3 392 704</u>

NOTE 25 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
- Achat de matières et fournitures	44 979	65 754
<u>Total des achats</u>	<u>44 979</u>	<u>65 754</u>
- Locations	133 435	127 958
- Entretien et réparations	31 242	36 151
- Primes d'assurances	15 003	5 532
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>179 680</u>	<u>169 641</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	90 613	61 637
- Publicités, publications, relations publiques	79 836	159 319
- Déplacements, missions et réceptions	57 288	43 162
- Frais postaux et de télécommunications	39 851	36 973
- Services bancaires et assimilés	53 187	48 137
- Autres	39 878	35 614
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>360 653</u>	<u>384 842</u>
- Jetons de présence	12 250	9 500
- Autres	74 750	19 804
<u>Total des charges diverses</u>	<u>87 000</u>	<u>29 304</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	22 271	20 726
- T.C.L	50 000	50 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	23 702	32 330
- Autres impôts et taxes	1 605	1 914
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>97 578</u>	<u>104 970</u>
<u>Total général</u>	<u>769 890</u>	<u>754 511</u>

NOTE 26 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	4 792 496	3 924 539
- Intérêts des emprunts obligataires privés	467 466	651 131
- Intérêts des crédits des banques résidentes	3 749 522	3 517 904
- Intérêts des crédits des banques non résidentes	699 499	689 172
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	161 265	113 576
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>9 870 248</u>	<u>8 896 322</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	218 171	328 301
- Intérêts sur billets de trésorerie	32 632	0
- Pertes de changes		5
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>250 803</u>	<u>328 306</u>
<u>Total général</u>	<u>10 121 051</u>	<u>9 224 628</u>

AMEN LEASE – (Suite)

- Encours des emprunts		
. Au début de l'exercice	131 159 859	111 951 949
. A la fin de l'exercice	134 132 769	131 159 859
. Moyenne	(B) 132 646 314	121 555 904
- Taux moyen (A) / (B)	7,44%	7,32%

NOTE 27 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements s'élèvent au 31 Décembre 2002 à D: 73.399, contre D: 182.659 en 2001.

Le détail des Produits de Placement se présente comme suit :

	2002	2001
*Revenus des placements monétaires	2 431	37 934
*Produits Réalisés Sur Cessions Des Titres Immobilisés(Voir Note 6)	138 560	77 133
Total	73 399	182 659

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires se présente comme suit :

	2002	2001
- Produits nets sur cessions d'immobilisations en leasing	393 375	106 651
- Autres gains sur éléments exceptionnels	32 827	2 360
Total	426 202	109 011

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'analysent ainsi :

	2002	2001
- Pertes sur créances irrécouvrables	642 156	3 941
- Autres	0	2 684
Total	642 156	6 625

NOTE 30 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun et notamment la loi n° 94-90 du 26 Juillet 1994 , de la manière suivante :

	2002	2001
Bénéfice comptable	2 313 974	3 062 106
A réintégrer		
- Amortissements financiers	904 737	1 102 932
- Différences entre amortissements fiscaux et amortissements financiers des immobilisations cédées au cours de l'exercice	384 506	0
- Dotations aux provisions	2 950 446	3 392 704
- Provisions fiscales 1998/1997 pour affaires en cours	0	1 063 989
- Reprises sur provisions fiscales	0	487 145
- Diverses charges non déductibles	10 000	7 396
A déduire		
- Différences entre amortissements financiers et amortissements fiscaux des immobilisations cédées au cours de l'exercice	476 215	646 696
- Provisions fiscales 1998/1997 pour affaires en cours	0	1 063 989
- Reprises sur provisions comptables	0	695 041
Bénéfice fiscal avant provisions	6 087 448	6 710 546
Provisions pour créances douteuses	2 350 446	2 875 960
Bénéfice fiscal	3 737 002	3 834 586
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions:	1 500 000	1 400 000
Base imposable	2 237 002	2 434 586
Impôt au taux de 35% (ou minimum d'impôt)	782 951	852 105
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	-	-
- Acomptes provisionnels payés	766 895	732 920
- Retenues sur placements et autres	615	5 609
Impôt à payer (différé)	15 441	113 576

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	2002	2001
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 8 11 480 917	9 876 704
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 8 (15 046 524)	(11 480 917)
- Variation des produits réservés	+ ou - Note 8 689 266	816 613
- Matériels récupérés	+ Note 5 13 675 496	7 043 955
- Relocations	- Note 5 (14 420 132)	(7 589 404)
- Plus value sur contrats rééchelonnées	+ 110 808	0

AMEN LEASE – (Suite)

- Dépôts et cautionnements reçus début de période	- Note 14	(41 000)	(41 000)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+ Note 14	41 000	41 000
- Produit à recevoir en début de période	+	216 647	67 149
- Produits à recevoir en fin de période	- Note 9	(338 307)	(216 647)
- Pts de cession en attente d'affectation début de période	- Note 17	(163 408)	(163 408)
- Pts de cession en attente d'affectation fin de période	+ Note 17	163 408	163 408
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 17	(2 177 771)	(1 827 489)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 17	2 186 577	2 177 771
- Clients créditeurs en début de période	- Note 17	(546 122)	0
- Clients créditeurs en fin de période	+ Note 17	3 330 059	546 122
- TVA collectées	+	9 220 481	9 226 489
- Revenus bruts de l'exercice	+ Note 19	60 889 638	58 819 171
- Autres produits d'exploitation	+ Note 20	1 058 159	546 486
- Créances virées en pertes	- Note 29	(642 156)	(3 941)

Encaissements reçus des clients

69 687 036 68 002 062

NOTE 32 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		<u>2002</u>	<u>2001</u>
- Charges à répartir	+ Note 7	0	24 500
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(15 430)	(15 680)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	17 630	15 430
- Autres créances sur le personnel en début de période	- Note 9	(3 380)	(3 380)
- Autres créances sur le personnel en fin de période	+ Note 9	3 380	3 380
- Prêts au personnel en début de période	- Note 6 et 9	(207 273)	(165 054)
- Prêts au personnel en fin de période	+ Note 6 et 9	199 774	207 273
- Charges constatées d'avance en début de période	- Note 9	(8 424)	(6 115)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+ Note 9	21 054	8 424
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 16	39 143	51 104
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 16	(51 872)	(39 143)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 17	75 977	56 704
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 17	(74 367)	(75 977)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 17	60 824	43 905
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 17	(94 298)	(60 824)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 17	41 164	29 331
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 17	(46 041)	(41 164)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 17	15 422	1 826
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 17	(2 189)	(15 422)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 17	63 404	47 015
- C.N.S.S en fin de période	- Note 17	(75 201)	(63 404)
- Assurance groupe en début de période	+ Note 17	7 368	5 417
- Assurance groupe en fin de période	- Note 17	(10 175)	(7 368)
- Diverses charges à payer en début de période	+ Note 17	55 617	71 996
- Diverses charges à payer en fin de période	- Note 17	(97 436)	(55 617)
- TVA payées sur biens et services	+	135 608	143 718
- Charges de personnel	+ Note 22	955 499	823 240
- Autres charges d'exploitation	+ Note 25	769 890	754 511
- Impôts et taxes	- Note 25	(97 578)	(104 970)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		1 678 090	1 633 656

NOTE 33 : INTERETS PAYES

		<u>2002</u>	<u>2001</u>
- Frais d'émission d'emprunt	+ Note 7	170 075	266 287
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	- Note 9	(65 686)	(27 124)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+ Note 9	53 871	65 686
- retenues sur revenus de capitaux mobiliers en début de période	+ Note 17	0	0
- retenues sur revenus de capitaux mobiliers en fin de période	- Note 17	(333 609)	0
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	+ Note 18	2 036 101	2 177 715
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	- Note 18	(1 633 325)	(2 036 101)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires en début de période	+ Note 18	642 816	658 630
- Intérêts courus sur emprunts bancaires en fin de période	- Note 18	(1 123 524)	(642 816)
- Produits à recevoir sur intérêts bancaires en début de période	- Note 9	0	0
- Produits à recevoir sur intérêts bancaires en fin de période	+ Note 9	0	49 991
- Charges financières	+ Note 26	10 121 051	9 224 628
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 26	(161 265)	(113 576)
		9 706 505	9 623 320

NOTE 34 : IMPOTS PAYES

	2002	2001
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider début de période + Note 17	174 523	454 173
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider fin de période - Note 17	(15 441)	(174 523)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période + Note 17	9 922	6 976
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période - Note 17	(9 981)	(9 922)
- TVA payées +	4 411 322	2 925 659
- Impôts et taxes + Note 25	97 578	104 970
- Impôts sur les bénéfiques + Note 30	782 951	913 052
<u>Impôts payés</u>	5 450 874	4 220 385
<u>TVA remboursé</u>		

NOTE 35 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		2002	2001
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période + Note 16		4 090 288	5 335 053
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période - Note 16		(4 162 327)	(4 090 288)
- Investissements en Immobilisations incorporelles + Note 3		3 642	3 400
- Investissements en Immobilisations corporelles + Note 4		72 929	93 916
- Investissements en Immobilisations destinées à la location + Note 5		53 012 745	66 435 455
- TVA sur Investissements +		4 797 500	6 289 798
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		57 814 777	74 067 334

NOTE 36 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		2002	2001
- Créances sur cessions d'immobilisations début de période + Note 9		602 183	463 700
- Créances sur cessions d'immobilisations fin de période - Note 9		(556 179)	(602 183)
- Pertes sur exercices antérieures imputés/VR		116	
- Cessions d'immobilisations à la VR + Note 5		7 496	3 498
- Cessions anticipées d'immobilisations + Note 5		2 634 577	4 107 638
- Plus-values sur cessions anticipées + Note 28		393 375	106 651
- TVA sur cessions +		104 404	102 221
- Avances reçues sur cessions d'immobilisations début de période - Note 17		(1 388 548)	0
- Avances reçues sur cessions d'immobilisations fin de période + Note 17		795 534	1 388 548
- Cessions d'immobilisations corporelles + Note 4		0	7 608
- Perte sur cessions d'immobilisations propres - Note 29		0	(2 684)
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		2 592 958	5 574 997

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		2002	2001
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice + Note 6		2 775 000	990 000
- Dépôts et cautionnements versés au cours de l'exercice + Note 6		2 390	0
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		2 777 390	990 000

NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		2002	2001
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice + Note 6		374 000	1 214 000
- Produit à recevoir sur titre immobilisée de début de période +		67 592	97 180
- Produit à recevoir sur titre immobilisée en fin de période -		0	(67 592)
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés + Note 27		70 968	144 725
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		512 560	1 388 313

NOTE 39 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		2002	2001
- Autres comptes débiteurs en début de période + Note 9		44 326	54 258
- Autres comptes débiteurs en fin de période - Note 9		(45 531)	(44 326)
- Autres comptes créditeurs en début de période - Note 17		(16 765)	(12 615)
- Autres comptes créditeurs en fin de période + Note 17		16 783	16 765
- Produits des placements + Note 27		2 431	37 934
- Autres gains exceptionnels + Note 28		32 827	2 360
- Autres pertes ordinaires Note 29			
<u>Autres flux de trésorerie</u>		34 071	54 376

**AVIS DU COMMISSAIRE SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2002**

1- Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers provisoires de la Société Amen de Leasing « Amen Lease » pour l'exercice clos le 31 décembre 2002. La préparation de ces états financiers relève de la responsabilité de la Direction Générale de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

2- Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières, il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

3- Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers provisoires ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

4- Dans nos précédents rapports, nous avons formulé une réserve relative au risque fiscal encouru et qui ne pouvait pas être estimé puisque la deuxième phase de l'opération de redressement, ne s'était pas dénouée.

En 2002, cette phase couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 juillet 2000, a donné lieu à un jugement du tribunal de première instance de Tunis qui n'est pas encore notifié à la société mais dont les risques inhérents sont raisonnablement couverts par une provision. Ce qui explique la levée de la réserve au titre de cet exercice.

5- Les états financiers ci-joints traduisent un changement de méthode de présentation des provisions constituées en couverture des risques sur la clientèle.

En effet, et jusqu'au 31 Décembre 2001, les provisions affectées spécifiquement aux actifs classés, sont déduites en totalité des impayés figurant parmi les actifs courants.

Au 31 Décembre 2002, seules les provisions constituées en couverture des impayés, sont déduites de cette rubrique. Les provisions affectées pour couvrir les risques de dépréciation des encours financiers, viennent en déduction de la valeur des immobilisations données en location.

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2001, ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

Tunis, le 17 Février 2003
Le Commissaire aux Comptes
FINOR